

NESSIM ZNAIEN

LES RAISINS DE LA DOMINATION

Une histoire sociale de l'alcool en Tunisie
à l'époque du Protectorat (1881-1956)



LES RAISINS DE LA DOMINATION

Une histoire sociale de l'alcool en Tunisie à l'époque du Protectorat (1881-1956)

La colonisation modifie-t-elle la vie quotidienne des populations ? C'est à partir de ce questionnement global que Nessim Znaïen aborde l'histoire de la Tunisie du Protectorat (1881-1956). En analysant la correspondance de la haute administration, la presse, les écrits littéraires, les archives policières, judiciaires et hospitalières, cet ouvrage traite d'un type de produits particuliers en terre d'islam : les boissons alcoolisées.

Malgré l'interdit religieux touchant le vin et les boissons alcoolisées et auquel est soumise la majorité musulmane de la population, différentes élites convergent, à partir du début du XX^e siècle, pour inventer une tradition viticole tunisienne. Il s'agit alors de justifier la plantation de vignes, que les colonisateurs français imposent à partir des années 1890, pour fournir le marché métropolitain en vin, dans le contexte de la crise de phylloxera qui affecte une grande partie du vignoble français. Cette production de vin entraîne un essor de la consommation des boissons alcoolisées en Tunisie. Les paysages ruraux du Nord du pays se couvrent de vignes tandis que les principales villes voient leur nombre de débits de boissons augmenter. Cette « démocratisation » de l'alcool finit par poser un problème politique aux autorités coloniales et aux élites nationalistes tunisiennes et engendre une vague prohibitive dès la Première Guerre mondiale, à son apogée dans les années 1930. Dans les vingt dernières années du Protectorat, l'ivresse publique et la consommation de boissons alcoolisées par les musulmans font de moins en moins réagir les élites tunisiennes et françaises. On observe alors une banalisation de la consommation d'alcool, alors que celle-ci continue d'augmenter.

Dans une approche fondée sur la culture matérielle et l'histoire de l'alimentation, cet ouvrage aborde l'histoire des boissons alcoolisées comme un « fait total », révélatrice aussi bien des mentalités politiques et religieuses, que des niveaux de vie économiques et des rapports de domination à l'intérieur des sociétés.

Nessim Znaïen est docteur en Histoire contemporaine de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université d'Aix-Marseille de 2017 à 2020. Il a réalisé son travail de thèse sur les boissons alcoolisées dans la Tunisie coloniale, dont est issu cet ouvrage, entre 2012 et 2017, grâce à une bourse longue durée de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC).

LES RAISINS DE LA DOMINATION

**UNE HISTOIRE SOCIALE DE L'ALCOOL EN TUNISIE
À L'ÉPOQUE DU PROTECTORAT (1881-1956)**

Karthala sur Internet : www.karthala.com
Païement sécurisé

Couverture : © BnF.

© Édition Karthala et IRMC, 2021

Nessim ZNAIEN

LES RAISINS DE LA DOMINATION

**UNE HISTOIRE SOCIALE DE L'ALCOOL EN TUNISIE
À L'ÉPOQUE DU PROTECTORAT (1881-1956)**

IRMC
20, rue Mohamed
Ali Tahar
1002 Tunis

Karthala
22-24,
boulevard Arago
75013 Paris

Collection

« Maghreb contemporain : nouvelles lectures, nouveaux savoirs »

La particularité de cette collection, dirigée par l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) est de diffuser des travaux, inédits sur le Maghreb, réalisés par des chercheurs dans le cadre de leur doctorat. Elle s'inscrit solidement dans une perspective pluridisciplinaire et territoriale. Les ouvrages proposés sont tous issus de travaux de thèses et de réflexions académiques, validés par un jury d'universitaires garant de la qualité et de l'exigence des savoirs produits. Cette nouvelle collection, outre qu'elle promeut une version plus courte et vulgarisée de recherches fondamentales, entend valoriser des approches réflexives originales, des objets et des terrains de recherche qui renouvellent les paradigmes de la connaissance sur le Maghreb. Elle représente la vitrine actualisée et dynamique de la nouvelle recherche en sciences sociales et humaines telle qu'elle se déploie et s'anime dans les universités françaises et maghrébines.

Préparation éditoriale : Alexia Humbert.

PAO et couverture : Besma Ouraïed-Mennei.

Remerciements

Cet ouvrage est la version remaniée d'une thèse de doctorat et représente, à ce titre, une dizaine d'années de réflexion et de travail. On ne peut évidemment travailler aussi longtemps sur un sujet sans l'aide de nombreuses personnes. Je pense en premier lieu à mon directeur de thèse, Pierre Vermeren, qui m'accompagne avec sourire, confiance, fiabilité et ouverture d'esprit depuis toutes ces années. Ma gratitude se porte également vers Frédéric Abécassis, mon encadreur de master 2, toujours prêt à m'aider depuis maintenant une quinzaine d'années, avec la même élégance et discrétion.

Mes recherches n'auraient pu être conduites en Tunisie sans une bourse longue durée du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, entre 2014 et 2016. Ce centre de recherche m'a offert les conditions matérielles de la réalisation de ma thèse. La compétence et surtout l'humanisme des membres de l'institut et des personnels, et en particulier de la directrice de l'époque, Karima Dirèche, m'ont apporté bien plus qu'un simple accompagnement intellectuel. Dernièrement, c'est grâce au travail d'Alexia Humbert, la responsable des publications, de Oissila Saaïdia, l'actuelle directrice du centre, et de Besma Ouraïed, infographiste-maquettiste que cet ouvrage a pu voir le jour.

À Tunis, de nombreux chercheurs tunisiens m'ont suivi et accompagné avec bienveillance au cours de ces années. Je travaille chaque jour pour essayer d'être digne de la confiance et du travail d'Habib Belaïd, Kmar Bendana, Faysal Cherif, Sihem Debbabi, Habib Kazdaghli, et Rached Lakhali.

J'ai également eu la chance d'être attaché temporaire d'enseignement et de recherche à Aix-Marseille Université durant quatre ans. Si mon parcours universitaire doit beaucoup à Aurélia Dusserre et Nicolas Michel en particulier, les équipes des laboratoires de l'IREMAM et de TELEMME m'ont plus généralement toujours accueilli, conseillé et accompagné dans mes projets de recherche. Ailleurs en France, je remercie Pierre Singaravelou d'avoir accepté d'être membre de mon jury de thèse. J'ai bien sûr également une pensée pour un autre membre du jury, Didier Nourrisson, dont le travail universitaire, mais aussi l'amabilité et l'optimisme constituent un modèle pour moi.

Enfin, je pense à toutes les personnes qui m'ont fait confiance depuis dix ans, à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont sacrifié leur temps, et parfois leurs ressources pour m'aider à réaliser mes projets. Parmi ces proches, le soutien inconditionnel, efficace et discret de mes parents continue chaque jour de susciter mon admiration. J'espère que je pourrais donner à mes enfants ce qu'ils m'ont offert.

Introduction

La scène se passe un lundi de septembre 1914. Le 12, alors que la France a déclaré la guerre à l'Allemagne à peine un mois plus tôt et qu'en métropole comme dans l'empire colonial, les ordres de mobilisation se multiplient, le Résident général de France en Tunisie, Gabriel Alapetite, nommé depuis peu après une longue carrière dans l'administration préfectorale française, prend une initiative au premier abord surprenante : interdire la vente de boissons alcoolisées aux Tunisiens musulmans. Cette décision du 12 septembre 1914 modifie, jusqu'à nos jours, la gestion de la consommation d'alcool dans la Tunisie contemporaine. En effet, après plus d'un siècle, et sous les régimes politiques qui ont succédé, ce décret n'a jamais été aboli. Il s'inscrit lui-même dans une continuité spatio-temporelle. Dans le temps, tout d'abord, car cette mesure est l'aboutissement d'une succession de lois contre la consommation d'alcool prises depuis le règne d'Ali Pacha au milieu du XVIII^e siècle. Avec plus ou moins de force selon les périodes, ces lois consacrent l'époque contemporaine comme l'une des plus prohibitives. La continuité est aussi spatiale, puisque les mesures restrictives de 1914 sont à replacer dans un contexte métropolitain, impérial ou mondial, dans lequel des phénomènes identiques peuvent trouver, sous des formes variées, des réalités similaires, même dans des territoires très éloignés.

Étudier les sociétés coloniales par les boissons alcoolisées

Issu d'une recherche doctorale sur les boissons alcoolisées dans la Tunisie du Protectorat (1881-1956), cet ouvrage a pour ambition de s'inscrire dans une tradition historiographique considérant les cultures

matérielles et alimentaires comme des clés de lecture novatrices pour aborder les sociétés, et les sociétés coloniales en particulier. L'historiographie sur ce thème est directement issue de l'École des Annales, à travers, notamment, les travaux de Jean-Claude Toutain (1972) et de Fernand Braudel (1979). Par la suite, le champ de recherche de l'histoire de l'alimentation s'est ouvert dans le monde francophone avec l'ouvrage de Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari, *Histoire de l'alimentation* (1996). Une génération d'historiens contemporanéistes a alors investi ces questions, sur le lait et les fromages (Guillaume, 2003 ; Delfosse, 2007 ; Vabre, 2015), les céréales (Bourguignat, 2002 ; Dessaux, 2003 ; Chatriot, 2016) ou encore les produits de terroir (Marache, 2015 ; 2018). Le monde des boissons alcoolisées, en particulier, a fait l'objet de nombreuses études depuis les années 1980 et 1990 (Fillaut, 1983 ; Garrier, 1998 ; Gavignaud-Fontaine, 1983 ; Le Bras, 2019 ; Nourrisson, 1990 ; Pech, 2012). *A contrario*, si le champ de l'histoire de l'alcool en situation coloniale a été très tôt envisagé dans le monde anglo-saxon (Pan, 1975 ; Ambler, Crush, 1992 ; Mager, 1999), il a été en partie négligé par les études en langue française, à de notables exceptions (Bessaoud, 2013 ; Meloni, Swinnen, 2014 ; 2018 ; Peters, 2002 ; Thioub, 1997). L'époque contemporaine est pourtant le moment de l'accélération de l'impérialisme français sur tous les continents, invitant à appréhender les phénomènes métropolitains à une autre échelle, celle du monde colonial. Cette approche relativement large est confortée par le fait qu'aucune étude n'aborde la consommation, la commercialisation et la production d'alcool pour le cadre de la Tunisie sous Protectorat. Citons ici les travaux, en espagnol de Clara-Ilham Alvarez-Dopico (2009) pour le XVIII^e siècle ; en langue arabe de Hossine Boujara (1990) pour le XIX^e siècle, Zineb Majri (2009) et Ghazi Hamdi (2016) pour l'époque du Protectorat.

Travailler sur l'alcool d'un point de vue historique permet d'aborder les sociétés coloniales sous un nouvel angle, en retrouvant la trace d'individus buveurs ponctuels ou alcooliques invétérés, qui ne laissent, comme seule marque de leur passage, que des bribes d'information dans les archives judiciaires, hospitalières ou journalistiques. Sans se contenter de faire resurgir du passé ces buveurs « exceptionnels », condamnés par les institutions de répression coloniales, cet ouvrage traite de la

consommation d'alcool comme fait potentiellement banal, quotidien et producteur de lien social. Cette sociabilité de l'alcool obéit à des logiques de classes, de genres et de groupes ethniques qui révèlent, en même temps qu'elles participent à la construire, toute la diversité des sociétés coloniales. Cette consommation produisant des représentations et des discours de différentes élites, il sera aussi question de l'utilisation politique que font les nationalistes, comme les hauts-fonctionnaires français, des nouveaux phénomènes de production et de consommation d'alcool. D'un côté, les colonisateurs français reconstruisent une tradition viticole justifiant la plantation de vignes pour répondre au marché métropolitain. D'un autre côté, la nouvelle augmentation de consommation d'alcool chez les colonisés alimente les discours portant sur leur incapacité à s'autocontrôler, ou sur la perversité des tentations apportées par les Européens et donc sur les effets négatifs de la colonisation.

L'étude porte sur l'alcool en général, non seulement, le vin et la bière, mais aussi tout autre produit alcoolisé, à savoir le *lagmi* (le vin de palmier fermenté) et la *boukha* (eau-de-vie de figes), majoritairement consommés par la population autochtone. Le vin, par contre, est d'abord une production de la société coloniale, destinée en priorité à l'exportation vers la métropole. Inclure dans la réflexion plusieurs types de boissons alcoolisées permet également de réfléchir aux catégorisations de l'époque. En effet, l'utilisation du mot « alcool » désigne le plus souvent les spiritueux, les boissons distillées, tandis que le vin et la bière sont considérés comme des « boissons hygiéniques » (Nourrisson, 1990). Est-ce que cette distinction, socialement et politiquement construite dans la France du XIX^e et du XX^e siècle, est utilisée dans des contextes coloniaux et des cultures musulmanes ?

Étudier l'ensemble des boissons fermentées ou distillées consommables n'est pas chose aisée, en raison d'un déséquilibre des sources. En Tunisie, par exemple, les statistiques administratives portant sur la production et le commerce d'alcool se concentrent sur le vin, qui représente l'enjeu fiscal le plus important. À l'inverse, le *lagmi* circule dans des réseaux qui échappent souvent aux regards des autorités. Par ailleurs, une approche quantitative de l'alcool dans les populations colonisées est limitée pour au moins deux

raisons. D'une part, les administrations ne produisent massivement de statistiques qu'à partir de l'entre-deux-guerres. D'autre part, il n'y a pas ou peu de barrières d'octroi, permettant, comme en France métropolitaine, aux municipalités de percevoir une taxe sur les marchandises entrant dans la ville. On ne dispose donc que rarement d'une masse suffisante de documents renseignant sur la quantité et le prix des produits consommés dans les villes coloniales de l'époque. Ce sont davantage des représentations qu'il est possible d'étudier, pour permettre d'analyser la matrice coloniale, et d'objectiver la définition qu'elle donne des normes sociales et comportementales. Comme le souligne le sociologue Ludovic Gausso, « ce qui est socialement en cause [dans l'alcool], c'est moins la quantité absorbée que la capacité à la supporter, c'est-à-dire aussi à en dominer les effets visibles sur son organisme, son comportement, sa conduite » (1998, 22). Une réflexion sur l'excès d'alcool, en particulier dans un contexte colonial, ne peut être que qualitative, c'est-à-dire qu'elle ne peut étudier que des perceptions relatives à l'individu, à la société et à l'époque (Sournia, 1986). Aussi, la définition des normes sociales concernant l'alcool au XIX^e siècle ne peut-elle faire l'économie d'une réflexion sur « l'alcoolisme ». Cette notion, née au XIX^e siècle en Europe, désigne l'ensemble des conséquences physiologiques et psychiatriques liées à l'absorption d'alcool. Elle est d'abord utilisée par le médecin suédois Magnus Huss dans *De l'alcoolisme chronique* en 1849, avant d'être employée en français à l'occasion de la traduction de l'ouvrage en 1853, puis sous la plume d'autres médecins, comme Joseph Reinach (Nourrisson, 1990, 175). Étudier à partir de quand et comment le mot est diffusé outre-mer relève également de l'histoire des idées et de leur circulation.

La Tunisie : poste d'observation du monde colonial maghrébin

Prendre l'alcool et ses régulations dans la Tunisie de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle comme objet d'étude, peut surprendre car le sens commun tend à le considérer comme

inexistant, ou non pertinent en terre d'islam, du fait de l'abstinence des nombreux musulmans qui respecteraient un « interdit » d'ordre alimentaire. Bien qu'évoqué à deux reprises dans le *Coran*, le fait de boire de l'alcool est fortement déconseillé. Dans la sourate « Les femmes » (IV, verset 43), il est écrit : « Ô vous qui croyez ! N'approchez pas de la prière, alors que vous êtes ivres – attendez de savoir ce que vous dites ! – ou impurs – à moins que vous ne soyez en voyage – attendez de vous être lavés ». La sourate « La table servie » (V, verset 90) fait aussi référence à l'alcool : « Ô vous qui croyez ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées et les flèches divinatoires sont une abomination – une impureté grave, *rijsûnn* – et une œuvre du Démon. Évitez-les ». Toutefois, la réalité de la consommation d'alcool dans le monde musulman est plus complexe, comme invite à le penser Fernand Braudel, quand il désigne le vin dans les espaces contrôlés par l'islam comme un « voyageur clandestin infatigable » (Braudel, 1979, 263). Ainsi, l'analyse de la production, de la commercialisation et de la consommation d'alcool renseignerait, à la fois, sur le processus de colonisation, l'industrie agro-alimentaire, le monde du travail et le contrôle social.

Le Protectorat français en Tunisie débute officiellement avec le traité du Bardo, signé à Ksar Saïd le 12 mai 1881. Ce traité permet au Bey de Tunis de conserver son autorité théorique sur ses sujets juifs et musulmans, en particulier à propos des questions religieuses – dont la gestion des interdits alimentaires. Dans la réalité, la fonction du souverain devient largement honorifique et l'article premier de ce traité lui confère une marge de manœuvre limitée par rapport à l'administration française (Martin, 2003, 239). D'acception large, cette « protection » qui se met rapidement en place s'étend à de nombreux domaines. L'article 2 du traité stipule que la mission de la France est avant tout, le « rétablissement de l'ordre et de la sécurité ». La métropole a en charge le contrôle des relations extérieures de la Tunisie et de ses finances (articles 6 et 7), autant de champs d'action qui peuvent concerner le commerce d'alcool. Cependant, même si l'autorité du souverain tunisien est rognée, sa légitimité morale reste importante jusqu'à l'indépendance de la Tunisie en mars 1956. En ce qui concerne les boissons alcoolisées, la Tunisie sous Protectorat présente trois particularités. Tout d'abord, comme en

Algérie et au Maroc (Znaïen, 2020, 44-61) mais à la différence des autres terrains coloniaux, la politique de plantation de vignes instaurée modifie profondément les paysages et fait du vin un produit majeur du commerce extérieur. Par ailleurs, la colonisation de peuplement européen y accélère la confrontation des élites musulmanes avec la culture chrétienne, dont la consommation de vin est un des marqueurs forts. Enfin, cette période correspond à une nouvelle étape de la construction de l'État moderne en Tunisie. À ce titre, l'étude des sources du contrôle de la consommation d'alcool, à travers les archives des commissariats de police, des tribunaux et des hôpitaux offre un terrain idéal pour mesurer les prémices de l'appareil répressif de la République tunisienne sous les présidences d'Habib Bourguiba (1957-1987) et de Zin El Abidine Ben Ali (1987-2010).

Par ailleurs, si les bornes chronologiques de l'étude épousent celles de l'époque coloniale, il s'agit surtout d'écrire une histoire des populations. Ainsi, ont été privilégiées les histoires individuelles, la « multiplicité des acteurs » (Bertrand, 2011, 446-448) et les rapports sociaux qui se développent en dehors des relations administratives proprement dites. En effet, il m'a paru important de restituer ce qui constitue la sociabilité ordinaire dans les débits de boissons, selon le modèle des « zones de contact » (*contact zones*) théorisé, notamment, par Mary-Louise Pratt (1991, 33-40). Elle définit ce concept dans des contextes (de colonisation ou d'esclavage) où une relation de pouvoir fortement asymétrique entre deux peuples s'instaure, mais où l'on trouve tout de même des espaces de rencontres, de dialogues ou d'affrontements pacifiés entre les différentes cultures en présence. Une autre réflexion offre une clé de lecture pour l'histoire des comportements alimentaire. Dans *The Location of culture* (1994), Homi Bhabha développe les concepts d'« hybridation » et de « mimétisme » qui ont été appliqués dans des travaux d'histoire de l'alimentation. Srinivas Tulasi et Ray Krishnendu (2012) démontrent, par exemple, qu'une « mondialisation » en Inde, en important des pratiques et des produits nouveaux, a influencé les habitudes alimentaires locales. J'ai donc vérifié si une réappropriation de la consommation d'alcool a pu exister chez les Tunisiens, dans la mesure où des règles spécifiques leur étaient appliquées. De même, j'ai cherché à savoir s'il y a eu cohabitation et « négociation » pour adopter des modes de production,

de commercialisation et de consommation d'alcool différents de ceux de la métropole. Enfin, Homi Bhabha développe l'idée que la reproduction de certains modes culturels des colonisateurs, comme le fait de boire de l'alcool, suscite chez les colonisés, un sentiment d'inquiétude. Le mesurer permet de comprendre l'un des paradoxes du projet colonial : prétendre réduire la différence entre colonisateurs et colonisés par une action « civilisatrice », mais refuser d'effacer véritablement la différence qui justifie le maintien d'une domination politique.

Comment réaliser une histoire de la consommation d'alcool en Tunisie ?

Le déséquilibre temporel des sources disponibles est une des premières difficultés rencontrées. Les trente premières années du Protectorat sont beaucoup moins documentées que les périodes suivantes, notamment en raison de la moindre présence de statistiques. Autre difficulté, la majorité des sources sur la question étant produite par l'administration coloniale française, il serait tentant de la considérer, consciemment ou non, comme le centre régulateur de la vie des populations colonisées, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Enfin, comme pour toutes les histoires de l'alcool, très peu d'informations sur les pratiques quotidiennes sont disponibles. À l'exception de quelques témoignages, la plupart des informations viennent de sources hospitalières ou policières, qui rendent compte d'une consommation, par nature, exceptionnelle, puisqu'elle a fait l'objet d'une répression par l'ordre public. Pour traiter un grand volume de sources éclatées, j'ai dû recourir à des corpus d'archives en langues française, arabe et italienne. Si l'utilisation des sources arabes paraît aller de soi dans une histoire de la Tunisie, elles n'expriment la pensée que d'une partie relativement infime de la population tunisienne. Même en les privilégiant, le fond du problème reste entier concernant notre capacité, en tant qu'historien, à faire parler les « subalternes », c'est-à-dire des individus n'ayant pas accès à la mobilité sociale, à un certain espace culturel, et n'ayant pas de conscience de classe, pour reprendre ici la définition de Gayatri Spivak (1988, 66-111).

En tenant compte de ces limites, trois types de sources ont pu être mobilisés. Le premier est la presse locale. *La Dépêche tunisienne* est le quotidien le plus tiré de l'époque. Journal de langue française, il est politiquement le plus proche de la Résidence générale de France (La Barbera, 2006, 114-115). Selon la technique du sondage aléatoire, j'ai dépouillé une année de ce journal tous les cinq ans, pour y relever les faits divers concernant l'ivresse et les publicités relatives aux boissons alcoolisées. Les faits divers étant directement issus des dossiers de police, il est intéressant d'analyser les histoires qui ont été retenues par les rédacteurs et de tenter de cerner le filtre journalistique visant à imposer une norme sociale. J'ai également consulté *La Tunisie française* de la fin du XIX^e siècle et de l'entre-deux-guerres, journal qui représente l'aile conservatrice des colons français, tout comme *Le colon français de Tunisie* et, dans une moindre mesure, le journal républicain *La petite Tunisie*. Dans une ligne plus modérée et proche des autorités du Protectorat, j'ai dépouillé des exemplaires de *Tunis-journal*, pour la fin du XIX^e siècle, *L'éclaireur de Tunis* pour l'entre-deux-guerres et *Tunisie-France* pour l'immédiate après-guerre. Enfin, dans un courant politique plus critique envers le Protectorat, je me suis aussi référé à *Tunis socialiste*, seul grand journal d'opposition classé à gauche (La Barbera, 2006, 115), *L'action tunisienne*, *La voix du peuple*, *L'avenir social* et le journal anarchiste *Le flambeau*. À ces journaux francophones s'ajoute la presse en langue arabe, utilisée pour tenter d'équilibrer les points de vue sur les buveurs d'alcool. J'ai ainsi parcouru des journaux réformistes ou destouriens : *Al-nahda* (النهضة), organe de presse du parti réformiste, *Al-sabra* de tendance nationaliste (الصبرة), *Al-ouazir* (الوزير), organe du parti destourien, *Al-haqiqa* (الحقيقة) et *Lissane al chaab* (لسان الشعب), quotidien issu de la commission exécutive du Destour dans les années 1920. Enfin, j'ai pu lire des journaux plus modérés et proches du gouvernement comme *Tounes* (تونس), et d'autres plus populaires ou satiriques, comme *Al-sardouk* (السرودك) pour les années 1920, ou *Al-nadim* (النديم), journal fondé en 1921 par Houcine Al-Jaziri et publié jusqu'en 1943.

Le deuxième type de sources est celui des archives administratives. La correspondance de la haute administration est conservée au Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN). Les dossiers du CADN sont, en

règle générale, issus de la sous-direction de l'Agriculture et traitent des intérêts économiques de la viticulture. Il s'agit alors de comptes rendus de réunions d'organismes d'État, comme l'Office du vin ou le Groupement obligatoire des viticulteurs et producteurs de fruits (GOVPF). On y trouve également différentes références à des lois sur l'alcool, ainsi que les échanges de la haute administration évoquant leur application, impliquant la Résidence générale, les relais locaux que sont les contrôleurs civils et la direction de la Sûreté publique. D'autre part, le fonds de la période coloniale des Archives nationales de Tunisie (ANT - notamment les séries A, E et M.) permet de prendre en compte les principales institutions de contrôle social : tribunaux, commissariats et hôpitaux. Ces archives traitent davantage des échanges entre les administrateurs de terrain et les services du Protectorat. On trouve ainsi nombre de missives de contrôleurs civils, de *caïds*, voire de commissaires de police, réclamant telles condamnations ou se plaignant de l'insuffisance de telles autres.

La plupart du temps écrites en arabe, les archives judiciaires sont multiples et presque toutes regroupées aux ANT. Une partie non négligeable des sources concernant les individus condamnés pour ivresse se trouve dans les archives du tribunal de la *Driba*. Créé le 4 avril 1884 et correspondant en France, au tribunal de première instance, il ne peut condamner des individus que pour des peines inférieures à six mois de prison. Il s'agit donc de l'ivresse quotidienne, mais déjà récidiviste puisque la quasi-totalité des interpellations des non-récidivistes débouche sur une nuit au poste de police, suivie d'une libération et non d'un procès. L'inconvénient principal de ces archives est leur caractère lacunaire, en particulier pour la période qui suit la Première Guerre mondiale. De plus, la compétence du tribunal de la *Driba* se limite à la circonscription de Tunis et aucune étude comparative à l'échelle du pays n'est alors possible. Au total, j'ai pu analyser une centaine de dossiers d'« ivrognes récidivistes », sur environ cinq mille dossiers consultés.

Aucun dossier de condamnation par les tribunaux régionaux n'existe avant le décret du 18 mars 1896, qui institue les tribunaux régionaux par délégation partielle du droit de justice du Bey de Tunis à des juges indigènes (Nouredine, 2001). Quelques dossiers d'ivrognes venant des

tribunaux de Mahdia, Sousse, Monastir, TebourSouk, de l'Arad et Gabès datent du début du XX^e siècle. Pour le reste, j'ai dépouillé de nombreux dossiers provenant des tribunaux de Kairouan, du Kef, de Sousse, Monastir, Sfax et Nabeul, mais offrant très peu de condamnations, ce qui amènera nécessairement une explication. Dans tous les cas, il faut souligner que les tribunaux régionaux n'ont que des prérogatives limitées. Ils ne peuvent condamner certaines infractions qu'à des amendes à hauteur de 100 francs ou à un emprisonnement d'une durée maximale de trois mois (Nouredine, 2001). Le tribunal de l'Ouzara juge les affaires des multirécidivistes déjà condamnés à plusieurs peines de trois mois. Ces derniers peuvent être exclus de leur ville pendant une période de dix ans. Les dossiers de ces individus en rupture de ban, relativement fournis, permettent de reconstituer assez facilement leurs parcours. J'ai pu en étudier une cinquantaine.

Les institutions hospitalières constituent une autre forme de contrôle social. Deux types d'archives hospitalières ont été analysés : celles des hôpitaux généralistes et celles de l'hôpital psychiatrique. Dans les hôpitaux généralistes, j'ai cherché des cas de maladies liées directement à la consommation d'alcool : « éthyisme chronique », « délire éthylique », « état d'ivresse », « cirrhose alcoolique », « cirrhoses du foie ». Une marge d'erreur existe donc concernant l'échantillon des buveurs des hôpitaux, puisque bon nombre de cirrhoses peuvent avoir d'autres causes que l'alcool. Les registres de tous les grands hôpitaux ont été consultés, ceux-ci étant disponibles pour la période allant de la fin de la Première Guerre mondiale à l'indépendance. Quant à l'hôpital psychiatrique de La Manouba, situé près de Tunis, il n'ouvre ses portes qu'en 1931 et reste l'unique établissement spécialisé pour la période. Ses dossiers et ses registres d'admission décrivent avec davantage de précision les pathologies des internés, car les malades y vivent des situations extrêmes, psychologiquement et physiquement. Au total, j'ai pu trouver plus de deux cents cas d'alcooliques, et reconstituer une dizaine de parcours de vie.

Enfin, au-delà des écrits administratifs ou journalistiques, il m'a paru important d'intégrer à cette étude un troisième type de sources, les témoignages écrits ou oraux. Les romans, nouvelles, essais, recueils de

poésie ne forment pas un échantillon représentatif ni même cohérent des idées produites dans la Tunisie de l'époque. Mais ils peuvent offrir des illustrations de différentes tendances observables dans la société tunisienne. Il faut alors les considérer comme des sources à part entière, en tenant compte du biais qu'entraîne un point de vue européen et souvent élitiste, porté sur la consommation d'alcool des Tunisiens. Les lectures mobilisées pour réaliser ce travail représentent un peu plus d'une centaine d'ouvrages littéraires, dont le plus grand nombre date de l'entre-deux-guerres, puisque vingt-huit des romans concernés sont écrits entre 1921 et 1930 et vingt-sept autres pour la période de 1933 à 1940. Ces œuvres, disponibles dans les différentes bibliothèques françaises et tunisiennes, laissent apparaître un changement de tendance dans la consommation d'alcool et sa perception sur ces deux décennies.

Après avoir dépouillé les sources administratives et constaté un changement visible des habitudes de consommation dans les années 1920, j'ai fait le choix de me concentrer sur la littérature de cette décennie, sans négliger les autres périodes : j'ai lu quinze œuvres datant des deux dernières décennies du XIX^e siècle, vingt-et-une écrites entre 1900 et 1920 et vingt-trois de 1940 à 1956. Il s'agissait alors de trouver des passages ayant pour thème la consommation d'alcool par les Tunisiens ou d'autres populations présentes à l'époque du Protectorat. Ces occurrences étant rares, j'ai cherché, plus généralement, toutes les références à la consommation d'alcool, même anodines à l'échelle de l'histoire racontée, afin de pouvoir aboutir à une base de données mettant en avant les associations que peuvent effectuer les différents auteurs entre un type d'alcool et une population, ou entre une habitude de consommation et un lieu.

Par l'intermédiaire d'associations d'anciens colons, des entretiens semi-directifs et des questionnaires ont été menés. Plusieurs centaines de questionnaires ont été envoyés à des témoins de l'époque du Protectorat pour les interroger sur les pratiques et les discours vis-à-vis de l'alcool qu'ils ont pu observer dans leur famille, leur quartier ou dans les écoles, il y a une soixantaine d'années. Il a aussi été possible d'obtenir une quinzaine d'entretiens avec ces témoins et professionnels du commerce

d'alcool actuellement en activité en Tunisie (patrons de café, serveurs, viticulteurs et dirigeants d'entreprise de boissons alcoolisées). Au final, j'ai pu saisir l'hétérogénéité des profils des buveurs d'alcool, comme la complexité des circuits de production, de distribution et de ventes de boissons alcoolisées.

Pour une histoire quotidienne des consommations ?

Travailler sur l'alcool, dans une période de forte prohibition et dans un espace où peuvent s'exercer, à la fois, des pressions politiques violentes par le colonisateur et des pressions religieuses fortes par élites locales (*oulémas*), est une gageure. Le plus grand risque consiste à « pathologiser » un phénomène social et à adopter l'approche très normative de la plupart des sources. On traiterait alors cette consommation comme d'une forme de maladie, à l'instar des sources médicales, ou comme d'un fléau de désordres, à la façon des sources policières et judiciaires. L'usage « raisonnable » de la boisson, est passé quasi-totalement sous silence, alors qu'il est, sans doute, bien plus représentatif de la réalité de la consommation. La démarche adoptée ici consiste, dans un premier temps, à répondre à deux questions simples. Y a-t-il une « alcoolisation » de la Tunisie sous le Protectorat français, c'est-à-dire une augmentation de la consommation d'alcool au cours de cette période ? Et ce sujet devient-il un problème public de plus en plus présent ou évoqué par les différentes élites ? Pour être pleinement légitimes, ces deux questionnements doivent s'insérer dans une problématisation plus large. Il s'agit, au fond, de mesurer un impact de la colonisation et de la mondialisation du XX^e siècle sur la vie quotidienne de populations et les normativités édictées par un pouvoir local ou central, qu'il soit séculier ou religieux.

Ma démarche est d'abord chronologique, car elle permet de comprendre, non seulement, les différentes étapes d'une colonisation économique et sociale, mais aussi, celles de la construction de l'État colonial. Les premiers chapitres de l'ouvrage visent à établir

le maximum de ponts entre les années 1850-1880 et les décennies suivantes. De ce point de vue, je m'inscris dans la lignée d'historiens modernistes, qui appellent à relativiser la rupture représentée par la colonisation (Grangaud, Oualdi, 2014, 233-244) et dans celle d'une historiographie du Maghreb, qui s'attache à étudier les premiers temps de la colonisation (Blais, Fredj, Saada, 2010). La première partie traite de la période 1881-1914, où le sujet de la consommation d'alcool est inexistant dans presque toutes les archives. Le premier chapitre porte sur une conséquence de la mise en place du Protectorat. Dès la fin des années 1880, la forte demande en vin provenant de France métropolitaine encourage la plantation de vignes en Tunisie, créant un nouveau modèle économique autour du vin. Le deuxième chapitre étudie les niveaux de consommation et les réseaux de commercialisation des boissons alcoolisées. Face à ces phénomènes, l'administration est le plus souvent indifférente. Le chapitre 3 étudie les réactions des élites face à la progressive augmentation de la consommation de boissons alcoolisées et les prémices d'une politique prohibitive dans les premières années du XX^e siècle.

Les temps changent brutalement avec la Première Guerre mondiale, lorsque la consommation se répand et que l'alcool devient un problème politique aux yeux de différentes élites. La deuxième partie de l'ouvrage se propose d'étudier la diffusion de la consommation d'alcool du début du premier conflit mondial au milieu des années 1930. Le chapitre 4 porte plus spécifiquement sur la Première Guerre mondiale. Les premières lois prohibitives sont concomitantes du début du conflit et visent à renforcer le contrôle social, tout en développant un discours de respect des coutumes musulmanes, qui se poursuit après l'armistice de 1918. Les années 1920 sont, à ce titre, très prohibitives. C'est à cette période que les discours antialcooliques sont les plus nombreux et que les lois semblent le plus appliquées. Cet « âge d'or » de la médiatisation et de la prohibition est traité dans les chapitres 5 et 6. Le chapitre 5 retrace l'évolution des consommations durant cette période et la « démocratisation » de l'accès aux boissons alcoolisées. Le chapitre 6 étudie les réactions des différentes élites et les utilisations politiques de l'alcool, qu'elles proviennent des administrateurs français ou des milieux nationalistes tunisiens.

La troisième partie porte sur les vingt dernières années du Protectorat, qui, à l'exception notable de la période de Vichy, banalise progressivement, du milieu des années 1930 à l'indépendance, la consommation d'alcool, malgré une hausse continue de sa diffusion au sein de la société tunisienne. Le septième chapitre pointe les crises de production qui marquent le secteur viticole dans les années 1930 et durant la Seconde Guerre mondiale. Face à un secteur économique en déclin et surtout, une normalisation de la consommation publique de boissons alcoolisées, le huitième chapitre interroge le désintérêt progressif des élites, notamment administratives, pour l'alcool. Seule la Seconde Guerre mondiale semble faire revenir le contrôle social de l'alcool au premier rang des préoccupations. Ce désintérêt n'est pas dû à une baisse des consommations. C'est ce que pointe le neuvième chapitre, qui étudie les suites de la « démocratisation » de l'accès aux boissons alcoolisées pour les vingt dernières années du Protectorat. Pour autant, le contrôle administratif ne disparaît pas totalement. Le chapitre 10 porte sur l'attitude de l'administration envers les buveurs d'alcool et l'ivresse publique à la fin de la période, qui passe par l'encadrement plutôt que la prohibition. Ce double phénomène de continuité des consommations et d'un progressif assouplissement de la prohibition révèle la nouvelle insertion de la Tunisie dans une logique de consommation mondialisée, où les produits venus de l'étranger et notamment les boissons alcoolisées, sont progressivement intégrés dans un nouveau mode de consommation.

I.

**L'indifférence à la consommation
d'alcool (1870-1914)**

Une économie viticole d'abord destinée à l'exportation

Durant les trois premières décennies du Protectorat, l'alcool est perçu sous l'angle économique. Le vin permet alors de doper un commerce extérieur, déficitaire par ailleurs. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que du vin est produit en Tunisie, mais cette fois, les productions engagées sont sans commune mesure avec les périodes précédentes. L'apparente réussite économique des plantations de vignobles sert un discours politique, celui de la colonisation agricole. Les paysages de vignes sont autant de marques concrètes de la domination française.

Le vin, une opportunité économique pour les colons

La Tunisie, producteur historique de vin

Lorsque des colons européens plantent des vignes en Afrique du Nord à la fin du XIX^e siècle, ils s'inscrivent dans une histoire viticole déjà ancienne. Le vin y était présent au moins à partir du V^e siècle av. J.-C. (Huetz de Lempis, 2001, 281-288). Par la suite, les historiens grecs et romains de l'Antiquité évoquent la façon dont cette province est couverte de vignes.

La grande histoire viticole de l'Antiquité romaine est notamment racontée par Diodore de Sicile, historien grec du I^{er} siècle av. J.-C., contemporain de Jules César et d'Auguste. Dans sa *Bibliothèque historique*, il décrit à plusieurs reprises la présence de vins à l'époque carthaginoise (IX^e -146 av. J.-C.). Ainsi en marge du dixième de ses douze travaux, Hercule « nettoya l'Afrique d'un grand nombre d'animaux sauvages [...] des contrées arides se virent bientôt couvertes de vignes et d'oliviers » (IV, 5). De même, il affirme que lorsque les habitants de Syracuse débarquent en Afrique, en 310 av. J.-C., ils trouvent la moitié du territoire de la ville de Carthage plantée de vignes (Huetz de Lempis, 2001, 298) et qu'en particulier, la ville de Kerkouane, située dans la presqu'île du Cap Bon, « était cultivée en vigne, en oliviers et en foule d'arbres fruitiers » (Sebag, 1968, 20). Les vins des Carthaginois sont alors réputés dans toute la Méditerranée, jusqu'aux côtes italiennes et aux Baléares.

Après la destruction de Carthage en 146 av. J.-C., le territoire de l'actuelle Tunisie est plutôt réputé pour ses céréales. Les inscriptions du mausolée de Kasserine vantent le vin de la Campanie, région italienne, mais ne dit rien des vins du pays (Huetz de Lempis, 2001, 300). En véritable « agent de romanisation » (Garrier, 2002, 24), la culture du vin ne tarde pas à être poursuivie dans l'Afrique romaine, comme en Gaule. Au I^{er} siècle de notre ère, Pline l'Ancien en fait ainsi mention :

Dans un rayon d'environ trois mille pas, [...] la vigne y porte deux fois et [...] on fait la vendange deux fois par an. Et si on n'épuisait pas la fécondité du sol par des productions multiples, l'exubérance ferait périr chaque récolte.¹

Toutefois, pour Pline l'Ancien, les meilleurs vins sont ailleurs, comme à Marseille, dont il qualifie les produits de « succulents » (Lecoutre, 2017, 26). Les témoignages littéraires concernant la présence de vin dans la Tunisie antique sont confirmés par des sources archéologiques. Une mosaïque datée de 230 apr. J.-C. et retrouvée à proximité du site d'El Djem représente le foulage du raisin par deux hommes se tenant à des cordes pour ne pas glisser (Brun, Tchernia, 1999, 69). Les techniques

1. Pline l'Ancien, 1972, *Histoire Naturelle*, Livre XVIII, Paris, Les Belles Lettres, 188-189.

de conservation du vin dans les amphores dites « Dressel » étant bien connues dans le monde romain antique (Lecoutre, 2017, 24), il est probable que le vin produit en Tunisie soit alors exporté ailleurs, y compris à Rome.

Au V^e siècle apr. J.-C., le vin semble être de tous les repas, comme en Gaule à la même période (Lecoutre, 2017, 25). Saint-Augustin, né à Hippone, en *Africa romana*, fait état de nombreux banquets qui dégénèrent en « beuveries », cette hyperbole visant sans doute à prôner un retour à la modération (Hamman, 1979, 77). Cette première mention négative de la consommation de boissons alcoolisées coïncide avec une mutation des discours qui s'opère dans le même temps au Nord de la Méditerranée. Sous l'effet de la christianisation, l'ivresse et l'ivrognerie sont progressivement perçues comme des pêchés (Lançon, 1990, 155-161).

Ce passé viticole en Tunisie, plutôt positif dans les sources antiques, est connu, à l'époque du Protectorat, notamment par la découverte de mosaïques illustrant la culture de la vigne. Celle de Silène est exposée au musée Alaoui, dans l'ancien palais beylical du Bardo, dès son ouverture en novembre 1882 (Slim, 2001, 123). Elle représente des rinceaux de vigne, portant de généreuses grappes de raisin cueillies par des nains et différents animaux. De même, les nombreuses mosaïques de *triclinium* représentent des banquets romains et des coupes de vin. L'instrumentalisation de ce passé permet de légitimer la viticulture à l'époque coloniale. *A contrario*, les ouvrages littéraires, historiques ou géographiques décrivent le plus souvent la période islamique comme celle de l'abandon de la viticulture. Selon Henri Pirenne (1937), la diffusion de l'islam aurait coupé les routes commerciales entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, notamment pour le vin. Or, les témoignages historiques contredisent en partie cette assertion. Au Moyen Âge, on retrouve régulièrement des traces d'importation et même de production de vin dans l'actuelle Tunisie. Les statuts de Marseille de 1228 mentionnent la vente de vin à Tunis (Huetz de Lempis, 2001, 306). À Gabès, des fouilles ont permis de mettre à jour des chaudrons en cuivre destinés à la préparation et à la fermentation du vin, datant du règne du souverain aghlabide Muhammad Ben Ahmad (864-875). À la même époque, la vente de vin est autorisée à Kairouan (Isnard,

1947, 261). Enfin, à Monastir, un sultan du XI^e siècle engage des paysans pour cultiver ses vignes et faire son vin (Idris, 1962, 205). La présence de sources mentionnant la production ou la consommation d'alcool n'est pas particulièrement originale dans le monde musulman médiéval. On trouve des mentions similaires au Maroc (Nadeau-Carolyn, 2013) ou en Égypte (Christ, 2011, 185-193). Les historiens de l'alimentation dans le monde musulman médiéval suggèrent que l'interdiction des boissons fermentées visant à empêcher les musulmans de prier en état d'ivresse est « moins respectée que celle du porc pour lequel la répulsion reste très forte » (Rosenberger, 1996, 346).

Dans la première moitié du XIX^e siècle, des étrangers ou des juifs tunisiens produisent déjà des boissons alcoolisées en Tunisie. En 1908, l'administrateur et intellectuel français Charles Monchicourt mentionne une tradition ancienne de fabrication de liqueurs à partir de jus de raisin pressés dans les îles Kerkennah, à Djerba et à Bizerte. Des musulmans peuvent, selon lui, être associés à ces productions aux côtés de juifs ². Des négociants anglais produisent également du vin au XIX^e siècle dans la région de Bizerte, notamment. Ils acheminent leur production par bateau jusqu'à Tunis, où la population des anciens comptoirs marchands européens (qui se transforment peu à peu en colonies de peuplement) constitue une clientèle importante (Planel, 2015). Leur projet ralentit en 1856 face aux montants prohibitifs des taxes exigés par la ville de Tunis. Les autorités de la Régence leur interdisent finalement de faire sortir le vin de Bizerte ³. La *Note sur les droits du vin* de 1831 est pourtant assez claire à ce propos : toute arrivée de vin jusqu'au magasin de La Goulette nécessite de payer une taxe de débarquement, puis de stockage, dès la première nuit de dépôt. Une seule nuit passée aux entrepôts de La Goulette oblige les marchands à s'acquitter d'un mois de loyer minimum. À défaut de faire du vin une économie prépondérante de la Régence, les mesures fiscales qui réglementent alors l'importation visent à obtenir les recettes les plus importantes possibles.

2. Monchicourt Charles, 1908, « Mœurs indigènes. Répugnance ou respect relatifs à certaines paroles ou à certains animaux », *Revue tunisienne*, 15^e année, n° 67, janvier 1908, 5-21.

3. Archives nationales de Tunisie (= ANT), FA 1881/57/636, *Lettre de producteurs anglais aux autorités tunisiennes* (1856). L'exemple est repris par Taieb Neffati (2005).

Un autre témoignage confirme cette production locale de vin. En 1860, l'italien Giovanni Ferrini affirme que « les boissons alcoolisées et spiritueuses sont strictement interdites aux musulmans [...] c'est la raison pour laquelle la culture de la vigne [est] limitée dans l'espace bien qu'elle continue à s'étendre dans les fermes européennes »⁴. On ne sait si cette interdiction est officielle ou non. Dans tous les cas, elle suggère que la rupture politique instaurée par le Protectorat en 1883, est relative. Dès 1878-1880, Mgr Lavigerie acquiert des terrains à La Marsa qu'il fait planter en vignes. La soixantaine d'hectares du clos de l'Archevêché produit environ 2 000 hl en 1910⁵. Les Européens vivant en Tunisie jouissent donc déjà de privilèges fonciers leur permettant de cultiver la terre. Cette production locale de vin reste marginale et s'explique par l'absence de débouchés économiques sur les marchés français ou italien.

La crise du phylloxéra en France ouvre une nouvelle ère d'exportation viticole

Le marché du vin s'ouvre en Tunisie à la suite d'une opportunité économique liée à une crise écologique majeure : celle du phylloxéra. Le phylloxéra est une maladie de la vigne, introduite en Europe au XIX^e siècle (Garrier, 1989). Loin d'être la première ou la seule qui touche le vignoble français durant le siècle (Nourrisson, 1990, 23), elle n'en est pas moins la plus destructrice. Provoquée par un insecte originaire de l'Est des États-Unis, elle s'attaque aux ceps, entraînant leur infection et leur mort en trois ans. En France, la première apparition du phylloxéra date de 1866, dans le Gard, avant d'endommager fortement le vignoble du Midi et provoquer l'arrachage d'un tiers de la vigne et la chute de 75 % de la production (Nourrisson, 1990, 23). Dans les années 1880, et après quelques années de désorganisation, la reconstitution des vignobles commence, notamment dans l'Hérault, où l'on fait planter 200 000 ha de greffes de cépages locaux

4. Ferrini Giovanni, 1860, *Saggio sul clima e sulle precipue malattie della città di Tunisi e del Regno del cavaliere Giovanni Ferrini*, Milan, Società per la pubblicazione degli "Annali universali delle scienze e dell'industria".

5. Syndicat obligatoire général des viticulteurs de Tunisie (=SOGVT), 1910, *La vigne en Tunisie. Monographie vinicole des principaux domaines : carte viticole*, Tunis, Imprimerie de l'association ouvrière, 13.

sur des plants américains plus résistants (Nourrisson, 1990, 24). Cependant, au moment même où la France conquiert la Tunisie en 1881, la métropole manque gravement de vin. Dans les années 1870, la consommation moyenne est d'environ 40 millions d'hectolitres par an. Or, entre 1879 et 1892, les récoltes métropolitaines sont constamment inférieures à 30 millions d'hectolitres (Garrier, 1998, 216). La métropole importe donc du vin, (jusqu'à 12 millions d'hectolitres en 1888), au moment même où elle colonise officiellement les terres tunisiennes et cherche à les mettre en valeur. Elle ne peut qu'imparfaitement se tourner vers le marché de production algérien, lui-même touché par le phylloxéra dès 1885 (Huët de Lemp, 2001, 313). La Tunisie devient alors un recours envisageable.

Dans ce contexte particulier, la Tunisie devient rapidement un pays producteur. L'expérience algérienne a permis d'apprendre à mieux conserver le vin dans un pays plus chaud. En effet, dans les années 1860, les premiers essais de vinification n'avaient pas paru concluants au commandement militaire sur place ⁶. Par la suite, des progrès dans les techniques de conservation du vin permettent de produire davantage de vin en pays chaud, notamment à travers le refroidissement des moûts (mixture obtenue après la pression et la cuisson des raisins) grâce à la circulation d'eau sur la paroi des cuves. Fort de cette pratique développée en Algérie, les viticulteurs de Tunisie peuvent rapidement produire du vin, comme l'attestent les annuaires statistiques établis par la Résidence générale à des fins fiscales. Entre 1881 et 1914, la production tunisienne de vin, jusqu'alors confidentielle, connaît un essor considérable, atteignant, selon les chiffres, 300 000 à 400 000 hl par an.

Cette montée en puissance de l'économie viticole tunisienne est cependant loin d'être linéaire. Pendant les cinq ou six premières années du Protectorat, la production de vin reste marginale. Entre 1881-1888, la viticulture n'est clairement pas une économie spéculative et les quantités produites servent avant tout aux besoins locaux, notamment ceux des Européens chrétiens. Les premières évaluations, en 1888, les estiment à 15 000 hl, dont seulement 26 exportés vers la France. Cette lente mise en

6. Duhousset Émile, 1867 [1864], « Excursion dans la grande Kabylie : notes et croquis recueillis entre la Méditerranée et le Djurjura », *Le Tour du Monde*, n° 409-410, 2^e semestre 1867, 273-288, 286.

place des vignobles illustre bien la longue période de négociation autour des modalités de l'installation des colons français en Tunisie (Lewis, 2014).

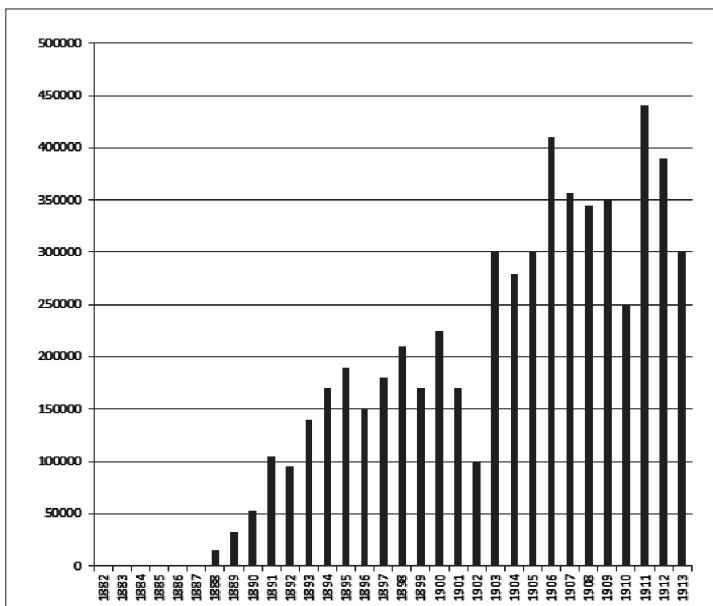
Entre 1889 et 1902, la viticulture s'affirme comme un secteur économique plus important, malgré une certaine fragilité. Selon les années, les quantités de vin produites peuvent aller du simple (95 000 hl en 1892) au double (225 000 hl en 1900). Entre 1901 et 1902, la Tunisie connaît sa première crise viticole. La quantité de vin produite est divisée par trois. En effet, du fait de la reconstitution des vignobles du Sud de la France, le vin tunisien doit faire face à une plus grande concurrence. De 1903 à 1913, les quantités de vin produites en Tunisie augmentent à nouveau plus régulièrement. À deux reprises (1906 et 1911), elles dépassent la barre des 400 000 hl. Cette hausse n'est toutefois pas exponentielle, sans doute parce que le nombre de colons français est encore peu élevé (Martin, 2003, 131) et que les méthodes d'exploitation restent artisanales. Enfin, entre 1906 et 1910, la production de vin est largement freinée par la crise du phylloxéra que la Tunisie connaît à rebours (Garrier, 1989), après avoir longtemps été épargnée en raison de l'implantation tardive de la vigne, mais aussi du fait de l'expérience française et algérienne et à cause de son relatif isolement géographique, séparée de l'Algérie par les montagnes du Tell. Cette crise incite les administrateurs à faire arracher des vignes pour endiguer la maladie. La production viticole chute de 40 %.

Malgré cette crise, le vin fait sa véritable entrée dans l'économie tunisienne à partir de la première décennie du XX^e siècle. Il reçoit alors une définition administrative formelle en tant que « produit de la fermentation des raisins frais additionnés d'eau, avec ou sans sucre ». Cette définition fait suite à la loi française du 14 août 1889 désignant officiellement le vin comme « le produit de la fermentation des raisins frais » (Garrier, 1998, 222). Par la suite, le décret beylical du 7 avril 1908 stipule que nul ne peut expédier, vendre ou mettre en vente sous la dénomination de « vin », un produit autre que celui provenant de la fermentation de raisins frais ⁷.

7. En théorie, toute falsification de cette denrée est punie d'une amende de 20 à 500 francs et d'une peine de 10 jours à 3 mois de prison. Voir Lyon-Caen Charles, Carpentier Paul, Daguin Fernand (dir.), 1914, *Les lois commerciales de l'univers. Recueil comprenant l'ensemble des textes relatifs au droit commercial, avec des références au droit civil, aux lois d'organisation judiciaire et à la procédure*, t. XXVI « France – Tunisie – Maroc – Monaco », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Ces deux décrets suggèrent l'existence de falsifications de cette denrée, puisque la Résidence générale de France en Tunisie se croit obligée de légiférer à son sujet. Ils illustrent également la volonté d'en uniformiser et d'en homogénéiser la production, dans l'optique d'en développer une commercialisation internationale. Le graphique suivant illustre les données des annuaires statistiques et permet de reconstituer les étapes de la production de vin en Tunisie jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Figure 1. Production de vin en Tunisie (1881-1913) (en hl)



Très tôt, la production tunisienne de vin a pour principal objectif de répondre à la demande du marché français. À partir de 1896 et jusqu'en 1914, c'est entre un tiers et la moitié de la production tunisienne de vin qui est exportée en France ⁸, alors qu'à la même période, l'Algérie lui envoie

8. Chiffres obtenus d'après divers documents administratifs, dont les *Annuaire statistiques*, présents au Centre des archives diplomatiques de Nantes (=CADN).

quasiment 90 % de sa production (Tiengou des Royeries, 1959, 74). Cette hausse constante atteint 74 % en 1906, 45 % en 1907 et 93 % en 1908⁹.

L'enjeu est alors de produire des vins fortement alcoolisés, de coupage¹⁰, dont le volume doit compenser le déficit de la production métropolitaine. Le climat, notamment l'ensoleillement, permet de produire des vins très alcoolisés de façon relativement naturelle¹¹. La production de vins fins et de qualité n'est pas particulièrement encouragée par les agronomes, eux-mêmes largement influencés par les milieux administratifs et commerciaux coloniaux. L'Association française pour l'avancement des sciences, société savante créée en 1872, publie, en 1900, *Tunisie : agriculture, industrie, commerce*, ouvrage dans lequel il est explicitement écrit que « l'avenir paraît être aux vins chargés en couleur et d'un degré alcoolique assez élevé [...] c'est-à-dire aux vins de coupage »¹². Réaliser un vin présentant un fort degré d'alcool peut également répondre à un enjeu fiscal. Les vins étant taxés sur leurs volumes, les producteurs ou commerçants peuvent être tentés d'y ajouter de l'alcool pur (« vinage »), pour qu'une fois passées les barrières douanières, ils soient coupés avec de l'eau (« mouillage ») afin d'augmenter le volume disponible à la vente. Les viticulteurs français utilisent eux-mêmes du vin déjà coupé pour rehausser leurs propres vins en alcool. Un degré d'alcool plus élevé permet donc un mouillage plus grand pour les vins d'Afrique du Nord.

Dans la mesure où, en Tunisie, la vigne répond en grande partie aux déficiences de la viticulture du Languedoc, il n'est pas étonnant d'y retrouver les mêmes cépages : Carignan, Cinsaut, Alicante, Mourvèdre, Aramon et Grenache, aux dépens des cépages endémiques présents jusqu'alors au Maghreb : *fayoumi*, *chaouch* ou *khalili*¹³. Ces nouveaux cépages indiquent clairement une orientation vers la production de vin

9. Voir CADN, Protectorat Tunisie, Deuxième versement, 2944, *Rapport sur le commerce extérieur. Note sur les échanges commerciaux franco-tunisiens* (15 octobre 1953) ; SOGVT, *op. cit.*, 15.

10. C'est-à-dire des vins provenant de cépages et d'origines diverses, ici languedocienne et nord-africaine, à la différence des vins d'assemblage, provenant du même lieu géographique.

11. CADN, Protectorat Tunisie, Deuxième versement, 2944, *op. cit.* ; SOGVT, *ibid.*, 15.

12. Association française pour l'avancement des sciences (=AFAS), 1900 [1896], *La Tunisie : agriculture, industrie, commerce*, t. II, Paris-Nancy, Berger Levrault, 178.

13. SOGVT, *op. cit.*

rouge (80 % des vins tunisiens avant la Première Guerre mondiale ¹⁴). La production de vin blanc reste très minoritaire et provient de cépages comme la clairette de Provence (60 à 70 %), le Beldi, l'Ugni, le Merseguerra et le Muscat ¹⁵. Dans le détail, l'utilisation des différents cépages dépend de chaque agriculteur et communauté nationale : les viticulteurs français, soucieux de produire un vin répondant à une demande métropolitaine séparent, le plus souvent, les différents cépages à l'intérieur des plantations, quand les viticulteurs siciliens ont davantage tendance à cultiver les cépages ensemble (Melfa, 2008, 207).

Le vin tunisien est très majoritairement exporté *via* le port de Tunis (jusqu'à 95 % à la fin du XIX^e siècle), le port de La Goulette étant affecté aux marchandises plus lourdes (Martin, 2003, 112) et à destination des ports Marseille et Sète principalement (jusqu'à 80 % des exportations). Le vin y est alors coupé avec d'autres vins du Midi et envoyé en région parisienne. De là, il est majoritairement destiné à une clientèle populaire, celle des ouvriers, ou encore réexpédié en direction des régions les plus pauvres, notamment en Bretagne (Fillaut, 1991, 63). Le vin tunisien devient un produit phare du commerce extérieur au tournant du siècle. Deuxième produit alimentaire le plus exporté derrière l'huile d'olive, il représente alors jusqu'à 20 % des exportations alimentaires, mais seulement 3 à 5 % du commerce extérieur dans les annuaires statistiques ¹⁶. En comparaison, en Algérie, le vin représente un tiers des exportations totales de l'économie avant la Première Guerre mondiale (Huetz de Lempis, 2001, 314). Dès les années 1890, le volume de la production viticole tunisienne est suffisamment important pour inquiéter les viticulteurs du Midi de la France. Ceux-ci tentent d'obtenir une parade législative au concurrent tunisien, et différentes lois sur le mouillage et sur l'alcoolisation des vins voient le jour en 1891 et 1894 (Fillaut, 1991, 130) pour tenter d'encadrer les mélanges de vins français et nord-africains. Le succès est limité : en 1893, on estime que seuls 10 % des vins en France ne sont pas mélangés (Zeldin, 1981, 458).

14. Voir SOGVT, *op. cit.*, p. 13.

15. CADN, Protectorat Tunisie, Résidence générale, 313-314-315, *Les produits tunisiens* (1947).

16. Voir CADN, Protectorat Tunisie, *Statistiques commerciales* (années 1885-1891, 1892-1892, 1904-1907), et *Annuaire statistiques* (années 1913-1914).

La concurrence entre les vins du Midi et les vins maghrébins est encore plus forte au début du XX^e siècle. Le marché arrive rapidement à saturation du fait des nouvelles plantations dans le Midi, et les crises de mévente deviennent régulières à partir de 1900, aboutissant aux grandes manifestations de 1907, les plus importantes de la Troisième République (Pech, 2014). Des comités de défense viticole naissent cette même année, dans l'Aude, puis dans les départements voisins. Ces groupes de pression aboutissent à l'adoption de la loi du 29 juin 1907, défendant le « vin naturel », c'est-à-dire sans adjonction d'eau, de sucre, ou d'autres vins, visant particulièrement les vins algériens et tunisiens, en tant que vins de coupage (Le Bras, 2019).

À partir des années 1900, il devient donc plus difficile pour les viticulteurs de Tunisie, d'exporter leur vin. Ceux-ci se recentrent alors sur la demande intérieure, qui existe dès le début de la colonisation agricole française. Un premier marché est lié à la consommation des missionnaires et des catholiques pratiquants. En effet, la Tunisie comme l'Algérie est une terre particulièrement investie par les congrégations religieuses de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale (Soumille, Saaïdia, 2005). L'approvisionnement de l'armée en vin représente un deuxième débouché économique dans un pays où l'eau n'est pas réputée de bonne qualité. À cette époque, le vin est considéré par les élites françaises, et dans le sillage de Pasteur, comme « la plus saine et la plus hygiénique des boissons » si sa consommation n'excède pas un litre par jour (Lecoutre, 2017, 373). En 1885, la géographie des principaux ports d'importation d'alcool coïncide avec celle de la présence de troupes militaires. Gabès dans le sud du pays, où les Français présents sont quasiment tous militaires, est la troisième ville la plus desservie (après Tunis et Sousse), avec quasiment 10 % des importations de vin et 25 % de bière ¹⁷. Cette réalité n'est pas toujours du goût des viticulteurs français, installés en Tunisie. En 1891, ils protestent contre le fait que l'armée française stationnée dans le pays ne leur achète pas de vin. Les besoins annuels des troupes sont pourtant estimés à 3 500 hl. Le général en charge de l'approvisionnement rejette sèchement cette protestation, considérant les vins tunisiens comme « trop acides », « trop peu alcoolisés », et donc se conservant très mal. La réponse du

17. Journal officiel tunisien (=JOT), 1885, « Importations de France en Tunisie », 634.

général peut sembler étonnante puisque les vignobles tunisiens sont situés sous des latitudes très ensoleillées et ne risquent pas, en théorie, de manquer d'alcool. Il est vrai que les techniques de conservation du vin en 1891 sont moins perfectionnées que par la suite. Le Résident général de France en Tunisie soumet l'affaire au ministre français des Affaires étrangères. Celui-ci fait alors pression sur l'état-major militaire, qui, sous la contrainte, accepte finalement que les corps de l'armée au nord du pays soient approvisionnés en vins tunisiens ¹⁸.

Du fait de son importance économique, une administration spécialement dédiée à la gestion de la production de vin est instituée par le décret du 13 août 1887 : le Service de l'agriculture et de la viticulture, qui devient très vite le Service de l'agriculture, de la viticulture et de l'élevage. Distinguer, au moins sémantiquement, la « viticulture » du reste de « l'agriculture », est symbolique de la place particulière donnée à cette économie, au sein d'un service dont les objectifs productivistes sont clairs. Le contexte se prête alors à d'intenses spéculations et achats de terres, suite à la loi du 1^{er} juillet 1885 sur le nouveau régime foncier en Tunisie. Il est possible que l'administration ait cherché à contrôler au maximum ces achats. Par ailleurs, le Syndicat général des viticulteurs de Tunisie est créé le 30 octobre 1889, moins de six ans après les premières plantations de vignes, avec une double mission : la surveillance des vignes, d'une part, et l'étude des questions scientifiques et politiques liées à la viticulture, d'autre part ¹⁹. Ces objectifs montrent, sinon une collusion avec les intérêts du Protectorat, du moins la volonté de ne pas entrer en conflit avec celui-ci. Le syndicat se finance par le recouvrement de la taxe viticole exigible des justiciables des tribunaux français et ne regroupe que les plus grands viticulteurs français, en tout cas jusqu'aux années 1930 ²⁰.

18. Archives diplomatiques de la Courneuve (=ADC), Protectorat Tunisie, Correspondance politique et commerciale, Nouvelle série Tunisie P18919, *Dépêche télégraphique du Résident général Massicault au ministère des Affaires étrangères*, 10 septembre 1891.

19. Lambert Paul, 1912, *Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie*, Tunis, C. Saliba Aîné, 389.

20. Archives nationales d'outre-Mer (=ANOM), Fonds des mémoires des élèves, Élèves 1930/1959, Promotion 1941, *Le phylloxéra en Tunisie. Les ravages, ses conséquences. L'avenir du vignoble tunisien (1942-1943)*, mémoire de Jacques Marie Vossart, 39.

Une importance économique à nuancer

Si l'introduction de la viticulture en Tunisie à l'époque du Protectorat est réelle, sa part dans l'économie doit être nuancée. Dans le budget de l'État tunisien, le poids de l'alcool reste faible. À titre de comparaison, les taxes sur l'alcool représentent jusqu'aux deux tiers du budget de l'Afrique Occidentale Française (AOF) peu avant la Première Guerre mondiale (Thioub, 1997). En Tunisie, au contraire, le droit de consommation sur l'alcool ne représente que 1 à 2 % des recettes du pays au début du XX^e siècle ²¹. Les revenus de ces droits se situent généralement entre la vingtième et la trentième place dans la liste des impôts les plus lucratifs. À l'échelon local, les municipalités perçoivent aussi certains impôts liés aux débits de boissons. Selon le décret du 14 décembre 1902, les droits à payer par les propriétaires de débits de boissons autorisés à ouvrir après l'heure réglementaire sont fixés par le président de la municipalité ou la commission municipale ²². Ces droits ne sont cependant pas très élevés et déferés aux autorités locales pour contenter quelques notables locaux car, en ce début de Protectorat, le pouvoir des contrôleurs civils sur la population est encore trop faible. Plusieurs niveaux administratifs bénéficient donc de la manne du commerce de l'alcool, mais dans des proportions négligeables. Deux explications peuvent ici être avancées. Tout d'abord, l'alcool ne représente que 10 % des importations en Tunisie, tandis qu'il est la deuxième marchandise importée par l'Afrique de l'Ouest du XVII^e au XIX^e siècle (Korieh, 2003, 111-134). Ensuite, les Européens, nombreux en Afrique du Nord, sont les principaux consommateurs. Adopter une fiscalité lourde leur porterait préjudice et induirait un risque politique pour l'administration.

Si la part de l'alcool dans les budgets publics est assez faible, celle de la population active tunisienne travaillant dans les métiers liés aux boissons alcoolisées n'est pas beaucoup plus importante. L'annuaire statistique de 1913-1914 comptabilise 2 460 viticulteurs en Tunisie. Les différents annuaires commerciaux conservés à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) recensent environ 300 cafés où l'on

21. Voir JOT, « Budgets de l'État tunisien », présent notamment au CADN et aux ANT.

22. ANT, FPC/E/620/13/22, Décret du 14 décembre 1902.

vendrait de l'alcool et environ 150 marchands de vin et distillateurs, pour une population d'environ deux millions d'habitants. En additionnant les employés des débits de boissons, les marchands de vin et les employés dans la viticulture ou plus généralement dans la production d'alcool, on aboutit à une population d'environ 20 000 individus travaillant dans l'économie du vin, soit 1,1 % de la population totale. Ces chiffres ne tiennent certes pas compte du commerce clandestin, mais à titre de comparaison, en France, c'est 8 % de la population qui travaille dans ce secteur à la même époque, et 20 % dans certaines régions (Fillaut, 1991, 75).

Enfin, la viticulture tunisienne reste économiquement très faible sur le marché métropolitain, en comparaison de son voisin algérien. Au tournant du XX^e siècle, les vins tunisiens ne représentent qu'à peine 1,5 % des importations de vins en France, contre 96,6 % pour les vins algériens ²³. Il est vrai que les viticulteurs de Tunisie et d'Algérie ne se situent pas sur un pied d'égalité. Avant la Première Guerre mondiale, l'exportation des vins tunisiens vers la France est soumise à des taxes (le vin ne faisant pas partie des produits exemptés de taxes par la loi du 19 juillet 1890), alors que l'importation des alcools forts, de la France vers la Tunisie, s'effectue en franchise (Lustig, 1953). Face à un marché métropolitain plus difficile à atteindre, la Tunisie produit jusqu'à trente fois moins de vin que la colonie algérienne voisine, sur une surface douze fois moins grande. Notons ici que les rendements à l'hectare des vins tunisiens sont assez médiocres. Les vignes sont plantées sur les sols immédiatement disponibles, à savoir, les moins chers, mais également souvent les plus pauvres en minéraux. La plupart des terres reçoivent moins de 500 mm d'eau par an, ce qui ne favorise pas la productivité. Par ailleurs, les terres sont rapidement plantées après achat, dans le but de rentabiliser au plus vite l'investissement. Le sol n'est pas toujours préparé ou bonifié et il est souvent travaillé avec moins d'outils qu'en Algérie ou en France ²⁴. En croisant les chiffres des surfaces viticoles et des productions de vin, nous observons cependant une croissance non linéaire de ces rendements

23. Voir *Revue des vins et liqueurs et produits alimentaires pour l'exportation*, années 1895, 1905, 1910.

24. Voir les réflexions de Scemama Robert, 1938, *La Tunisie agricole et rurale et l'œuvre de la France : étude historique, législative et économique, contribuant à l'idée d'une politique d'empire concertée, coordonnée et harmonisée*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 224.

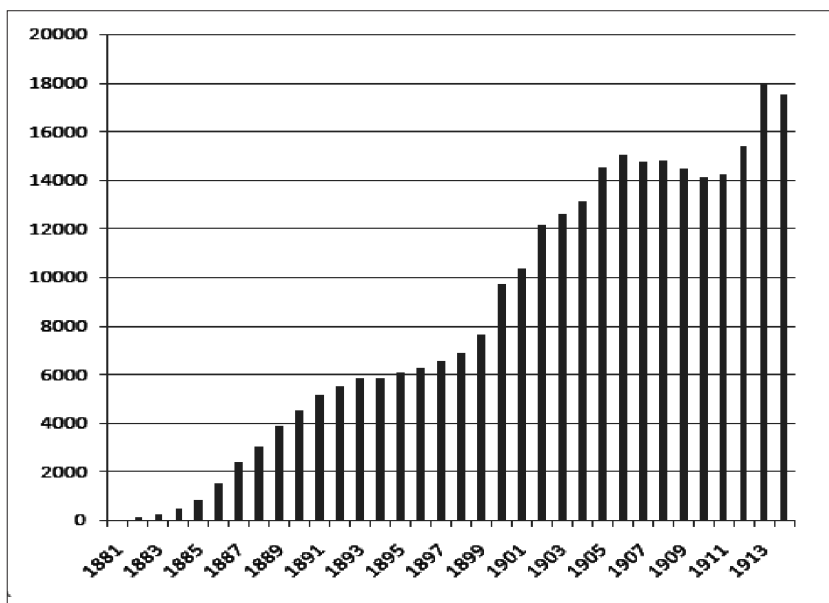
durant les trente premières années du Protectorat : évalués à 11,7 hl/ha en 1890, ils atteignent 22 hl dans les années 1900-1906, puis redescendent à 15-16 hl/ha avant la Première Guerre mondiale, sans doute en raison de la crise de phylloxéra de 1906.

Le vin, au service de la colonisation des terres agricoles

Au-delà des chiffres de production, l'augmentation de la surface occupée par les plants de vigne modifie profondément l'environnement tunisien. Rares en 1881, ces vignobles deviennent la marque physique, concrète, de la colonisation agraire. Le rythme des plantations suit celui des migrations européennes et témoigne d'une emprise économique grandissante dans les premières années du XX^e siècle. D'après les chiffres fournis par les annuaires, la Tunisie met plus de cinq ans à atteindre 1 000 ha de vigne, avant de stagner autour de 5 000 ha à partir de 1890, soit environ 10 % de la surface agricole détenue par les Européens (Martin, 2003, 89). Ce ralentissement des plantations de la vigne entre 1890 et 1900 s'explique par une relative faiblesse des moyens humains. Les grandes migrations de populations vers le Nord et les centres urbains du pays n'ont pas encore eu lieu. D'autre part, à la fin du XIX^e siècle, l'immigration française n'est pas au plus fort (Martin, 2003, 131). Elle l'est bien plus entre 1900 et 1906, et ces années correspondent probablement à une période de spéculation sur la vigne tunisienne. C'est aussi à cette époque que la demande de la métropole est la plus forte car les vignobles du Languedoc, à peine reconstitués, ne donnent pas encore leur plein rendement. Ainsi, la superficie de vignes cultivées en Tunisie est multipliée par deux en l'espace de six ans, passant d'un peu moins de 8 000 ha en 1900 à plus de 15 000 en 1906. Cette embellie s'interrompt à partir de 1906. Les productions ne diminuent pas, mais le nombre d'hectares de vignes stagne, avant de baisser cinq années de suite, pour atteindre 14 000 ha en 1911. Une toute dernière phase, plus positive, a lieu juste avant la guerre, puisque 4 000 ha de vignes sont plantés entre 1911 et 1913. Il semble vraisemblable qu'une plus grande demande de la

part de certains corps d'État, comme l'armée française, soit à l'origine de l'augmentation des plantations au cours de ces trois années. La marque physique de la colonisation agraire a donc porté sur plus de 18 000 ha entre 1881 et 1914, dans le seul domaine de la vigne.

Figure 2. Surfaces consacrées à la vigne en Tunisie (1881-1913) (en ha)



Face à la concurrence italienne : une économie nécessitant une main-d'œuvre importante

La culture de la vigne se caractérise par l'importance numérique de la main-d'œuvre nécessaire à son bon fonctionnement. En 1950, par exemple, un hectare de vigne requiert environ quatre fois plus de travailleurs qu'un hectare de blé ²⁵. En Algérie, Charles-Robert Ageron retient la

25. CADN, Protectorat Tunisie, Deuxième versement, 530, monopoles alcools, *Lettre du chef du bureau des finances extérieures à M. l'inspecteur général de l'économie nationale, boissons en Tunisie* (1950).

base de cent journées de travail par hectare de vigne dans le courant du XX^e siècle (Ageron, 1979, 492). Or, l'abondance de la main-d'œuvre nécessaire à la viticulture répond à l'enjeu du peuplement français fortement concurrencé par la colonie italienne. D'après les registres consulaires, il y aurait quinze fois plus d'Italiens que de Français en 1881 (Davi, 2000, 100). Dans les années 1910, malgré l'afflux de Français, le nombre d'Italiens est encore deux fois plus élevé, en raison de réseaux de travailleurs bien organisés (Martin, 2003, 143-144). Cette communauté italienne est importante dans la région du Cap Bon, proche des côtes siciliennes (Ganiage, 1957, 172). L'annuaire statistique de 1913 précise que les Italiens se concentrent dans le contrôle civil de Bizerte (9 % des viticulteurs), de Grombalia (14 %), de Tunis (60 %) et de Sousse (11 %). Les migrants italiens sont souvent issus de la classe paysanne relativement pauvre (Melfa, 2008, 217). De fait, ils investissent massivement la culture de la vigne, qui nécessite peu de capital de départ. Selon les statistiques officielles, il y aurait 1 580 viticulteurs italiens, contre 822 français en 1913. Alors qu'on aurait pu penser que la viticulture était le bras armé de l'administration pour « franciser » la Tunisie, cette hypothèse n'est pas vérifiée dans les chiffres, même si le déficit de Français face aux Italiens est moins fort dans la viticulture qu'ailleurs (Ganiage, 1957, 172).

Du fait de l'importance de la main-d'œuvre nécessaire pour cultiver une parcelle de vigne, la plupart des exploitations ne dépassent pas quelques hectares. Avant la Première Guerre mondiale, 5 % des propriétés font entre 100 et 500 ha, alors que 90 % font moins de 10 ha ²⁶. La superficie moyenne des propriétés viticoles, autour d'une trentaine d'hectares, est d'ailleurs bien moins élevée que la superficie moyenne des exploitations agricoles françaises en Tunisie, estimée à 286 ha (La Barbera, 2006, 26). Les grandes propriétés viticoles sont rarissimes et appartiennent le plus souvent à de grands organismes bancaires, comme le Crédit immobilier de Paris (Melfa, 2008, 218-220). Alors que les viticulteurs italiens tentent, autant que possible, de se passer de prêts des organismes de crédit (Melfa, 2008, 140), la Tunisie est un terrain d'investissement du capitalisme français. La conquête coïncide avec le début d'un âge d'or d'un patronat français et algérien, voyant dans les colonies un débouché supplémentaire

26. Les 5 % restants concernent les propriétés de 10 à 100 ha. Voir aussi SOGVT, *op.cit.*, 12.

à des marchés métropolitains jugés trop étroits (Marseille, 1989, 368). Quelques grands domaines existent donc et appartiennent à des Français, parmi lesquels, celui de Potinville. Situé sur la route de Sousse dans la région de Mornag, il est acheté en 1884 par un membre de la famille du célèbre épicier parisien, Potin. En 1910, ce domaine compte 557 ha de vigne et produit jusqu'à 25 000 hl (Melfa, 2008, 218-220). Pourtant, l'immense majorité des propriétés viticoles n'est pas issue de puissants réseaux capitalistes métropolitains, d'où l'émergence, en Tunisie, d'un vignoble français de « classe moyenne ». Rapidement, les viticulteurs sont de plus en plus formés en Tunisie, et l'immigration de métropole se tarit. La production viticole s'accompagne de la création de l'École coloniale d'agriculture de Tunis (ECAT) en 1898, dans le quartier de Mutuelleville, au nord du centre-ville. Cette école possède longtemps ses propres vignobles (110 ha) et forme des ouvriers spécialisés et des gérants d'exploitations dans différentes spécialités agricoles, dont la viticulture et la distillerie. Les Tunisiens qui y sont acceptés sont rares et appartiennent aux élites. Les futurs agriculteurs, formés durant les deux années de la scolarité, sont quasiment tous français.

C'est le cas de Joseph Crétin. Ce natif de Saint-Lager, petite commune située à 30 km au sud de Mâcon, rejoint la Tunisie en 1912, à l'âge de 18 ans, après son baccalauréat, pour parfaire sa formation à l'ECAT. Joseph Crétin y reste durant les deux années de formation et devient ingénieur. Pendant la Première Guerre mondiale, il est mobilisé et doit rentrer en France, où il est fait prisonnier de guerre. En 1920, Joseph revient à Fouchana, dans la banlieue sud de la capitale, entre Tunis et le Cap Bon. Dans les années 1920, il agrandit son vignoble en acquérant des terres à M'Rira où il produit du vin mousseux. Joseph ne cultive pas ces vignes seul, il est aidé d'un membre de sa famille, François Crétin, qui l'a rejoint en 1923. Joseph Crétin est un parfait exemple de ces agriculteurs formés par l'ECAT qui, par le positionnement géographique de leurs exploitations (à proximité immédiate des grands ports), la nature de leur production (ici du vin mousseux), et leurs réseaux familiaux, s'orientent naturellement vers un modèle productiviste destiné à l'exportation ²⁷.

27. Le parcours de Joseph Crétin est établi d'après Lambert Paul, *op.cit.*, 12 et Delancray René (dir.), 1940, *Livre d'or de l'agriculture en Tunisie*, Tunis, Les Belles Illustrations.